

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 FEVRIER 2024**

Date de convocation : 16 février 2024

Sont présents 13 conseillers municipaux.

Excusés : /

Absents : /

Pouvoir : Mme Patricia CLAUDEL à M. Jean-Claude DUPEYRON

Mme Elise BEDUBOURG à Mme Marie-José BOUYSSSET

Mme Maryline COMMUNAL à Mme Brigitte VALADE

Mme Carla BRAZIER à M. Didier CASSIER-CHARBONNEL

Début de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : MISSER Eric

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- **Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise**

Le conseil municipal accepte par :

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

1) SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE SUITE A MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Suite au départ à la retraite d'un agent, un changement du temps de travail d'un emploi est nécessaire. Monsieur le Maire propose la suppression au tableau des effectifs de la collectivité d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 15 heures 25 minutes hebdomadaires et son remplacement par un poste répondant à un besoin permanent d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 29 heures 08 minutes hebdomadaires. Cette modification prendrait effet au 1ers mars 2024 et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune. Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour la création du poste.

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

2) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2023 de la commune établi par le comptable de la collectivité et informe qu'il est en totale concordance avec le compte administratif 2023. Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 par :

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU SERVICE IRRIGATION

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2023 du service d'irrigation établi par le comptable de la collectivité et informe qu'il est en totale concordance avec le compte administratif 2023. Après délibération, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2023 par :

POUR 17 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

Monsieur le Maire quitte la réunion du conseil municipal durant la présentation des comptes administratifs 2023.

4) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE

Madame Brigitte VALADE présente les résultats du compte administratif 2023 de la commune :

Résultat de l'exercice 2023 :

- **Section de fonctionnement..... 244 359,53 € d'excédent**
Dépenses de fonctionnement..... 963 009,96 €
Recettes de fonctionnement..... 1 207 369,49 €
- **Section d'investissement..... 17 668,86 € d'excédent**
Dépenses d'investissement..... 357 395,98 €
Recettes d'investissement..... 375 064,84 €

avec un **résultat de clôture pour 2023** :

- Section de fonctionnement..... 696 403,47 € d'excédent
- Section d'investissement..... 69 350,17 € de déficit

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 de la commune.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

5) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SERVICE IRRIGATION

Madame Brigitte VALADE présente les résultats du compte administratif 2023 du service d'irrigation :

Résultat de l'exercice 2023 :

- **Section de fonctionnement..... 58 113,50 € déficit**
Dépenses de fonctionnement..... 172 495,76 €
Recettes de fonctionnement..... 114 382,26 €
- **Section d'investissement..... 131 780,71 € d'excédent**
Dépenses d'investissement..... 24 016,31 €
Recettes d'investissement..... 155 797,02 €

avec un **résultat de clôture pour 2023** :

- Section de fonctionnement..... 105 069,88 € d'excédent
- Section d'investissement..... 7 155,51 € de déficit

Après délibération, le conseil municipal approuve le compte administratif 2023 du service irrigation.

POUR 16 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION 0 voix

Monsieur le Maire reprend sa place au sein du conseil municipal.

6) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BERGERACOISE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération n° D2024-006 du 12 février 2024 le Conseil communautaire de la C.A.B. a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et que les communes membres doivent statuer sur ces changements. Ces modifications sont nécessaires pour tenir compte des évolutions réglementaires, notamment une mise à conformité avec l'article L.5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Compétences obligatoires :

- Mise à jour des compétences obligatoires pour tenir compte des dernières évolutions réglementaires.

Compétences facultatives :

- Transférer des statuts vers l'intérêt communautaire « la création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement de plus de 3 500 places ».
- Transférer des statuts vers l'intérêt communautaire « les compétences facultatives relatives à l'enseignement artistique musical, la lecture publique, la programmation de spectacle ».
- Transférer des statuts vers l'intérêt communautaire « le développement des compétences facultatives, relatif à l'accueil des enfants ».
- Compléter la liste des Maisons de santé pluriprofessionnelles par celle du Fleix et celle de l'Ouest à Prigonrieux.

Conseil Communautaire :

Supprimer des statuts le nombre de 72 sièges de conseillers communautaires dans la mesure où cette composition fait l'objet d'un arrêté préfectoral spécifique, ayant vocation à modifier ou non le nombre de conseillers, pris avant chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Après délibération, le conseil municipal souhaite plus d'informations et propose de statuer lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

7) DIVERS

- Remerciements des délégués de l'école primaire pour la magnifique boîte à livres qui a été installée dans la cour.
- Rencontre avec Mme MORIZOT de l'Unité d'Aménagement sur l'état du rond-point du Bourg d'Abren. Proposition de modification de l'infrastructure du rond-point.
- Voirie Chemin des Bateliers : demande de transfert à la CAB ainsi que la voirie du lotissement.
- Lotissement Route du Sablier : Projet retardé encore en discussion pour des détails techniques et financiers.
- Maison CORDAZZO : Proposition d'achat pour régler le problème de cette emplacement qui est problématique sur son état en plein centre Bourg.
- Constat de rentrée à grande vitesse dans le Bourg, dans le sens Gardonne-St Pierre d'Eyraud, sur la route du Sablier : information sur la possibilité d'installer un feu à récompense.

Fin de séance à 22h00